



Argelliers

JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES N°13 - NOV/DEC - 2013



*Monsieur le Maire
et le Conseil Municipal
vous souhaitent
un joyeux Noël,
d'heureuses Fêtes de fin
d'année et leurs
Meilleurs Voeux
pour l'année 2014.*

**A noter
sur votre agenda**

Vendredi 6 Décembre 2013

Cinéma :
Eyjafjallajökull (le volcan)
Salle Vert Paradis

Dimanche 15 Décembre 2013

Marché de Noël
Salle Vert Paradis

Mardi 17 Décembre 2013

Bus Reper'Age
Salle Saint Etienne à 10h 00
Thème : la maladie d'Alzheimer

Mercredi 18 Décembre 2013

**Noël des enfants
de la commune**
Salle Vert Paradis à 14h 30



*Les travaux prochains de requalification des rues et ruelles
vont totalement redessiner le coeur du village.*



RECENSEMENT DE LA POPULATION



Le recensement de la population

Le recensement est une photographie régulière des territoires qui reflète fidèlement les réalités. Le recensement permet de mesurer les évolutions démographiques et les mutations de la société, facilitant ainsi la mise en oeuvre de politiques prospectives. Il permet d'établir les populations légales de chaque circonscription administrative. Près de 350 articles de lois ou de codes s'y réfèrent : modalité des élections municipales, répartition de la dotation globale de fonctionnement, etc.

En 2014, tous les habitants d'Argelliens seront recensés.

L'enquête de recensement sera organisée entre le 16 janvier et 15 février 2014 (dates imposées par l'INSEE).

Le recensement de la population est réalisé en partenariat avec l'INSEE. Ce dispositif OBLIGATOIRE fournit des données sur les logements, les habitants et leurs caractéristiques.

Pour mener à bien ce recensement, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires fournis par les agents recenseurs.

Toutes les réponses sont confidentielles.

REPENDRE AU RECENSEMENT EST UN ACTE CIVIQUE ET OBLIGATOIRE.

Afin de recueillir les informations nécessaires, la commune a recruté 2 agents recenseurs.

PLUVIAL ROUTE DE PUÉCHABON

Du retard dans ce dossier et pourtant la mairie ne se ménage pas pour en accélérer la procédure. Mais elle n'est malheureusement pas la seule partie prenante dans son suivi et aujourd'hui c'est l'acquisition des terrains nécessaires qui a pris du retard. Le passage devant notaire est enfin prévu pour le 9 décembre et les offres de marché de travaux ont été publiées dans la presse écrite ainsi que sur la plate-forme internet que nous avons du créer spécialement.

REQUALIFICATION DES RUES



Où en sommes-nous?

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le mardi 19 Novembre afin d'examiner les offres reçues pour les travaux de voiries et d'électricité. Ses conclusions et choix vont être proposées à la Commission d'Appels d'Offres de la CCVH le 6 Décembre. Le début des travaux est prévu pour Janvier 2014.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Mi-novembre, les Ecologistes de l'Euzières ont remis les résultats de l'étude environnementale au cabinet INTER chargé de l'élaboration du PLU. Nous attendons les reports de cette étude sur les cartes de la commune, elle sera transmise ensuite au cabinet d'avocats qui suit toute la régularité de la procédure de révision pour validation.

RÉFORME RYTHMES SCOLAIRES



Les horaires applicables dès la rentrée 2014 ont été fixés lors du Conseil d'école du 4 Novembre et ont été communiqués à l'Académie dans les délais prescrits.

Matin : 8h 45 - 12h 00
Après-midi : 13h 45 - 15h 45

Une réunion rassemblant les divers acteurs de la vie communale (élus, enseignants, délégués de parents d'élèves, présidents (es) d'associations de la commune, représentant de la garderie municipale, délégué départemental de l'enseignement...) se tiendra le Lundi 2 Décembre afin de créer un Comité de Pilotage chargé de travailler sur le futur contenu du temps périscolaire.

NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE

Le 6 décembre prochain, une délégation se rendra à Saint bauzille de Putois pour visiter le tout nouveau groupe scolaire réalisé par la Communauté de communes de Ganges.

Cette réalisation est très proche de ce que nous souhaitons pour Argelliens et nul doute que cette visite sera porteuse de précieux enseignements.

L'avis de consultation d'architectes pour notre projet va être lancé dans les jours qui viennent.

DÉLÉGUÉS PARETS D'ÉLÈVES

Election des délégués des parents d'élèves de l'école d'Argelliens :

titulaires : Aurore Andugar, Anne Bonzom, Corinne Demautis, Valérie Durand

suppléants : Valérie Fabrègue, Claire Chalier, David Simo, Anaïs Vidiella

DOMAINE DE CANTAGRILS



Décharge sauvage

Alertés, les services de la DDE ont établi un constat de la décharge sauvage située sur la parcelle E255 (en face de l'ancienne piscine).

Un courrier recommandé a été adressé par la Mairie au propriétaire afin qu'il prenne les dispositions nécessaires.

Cependant, lorsqu'il y a décharge sauvage, il y a forcément des auteurs à ces dépôts. Professionnels ou particuliers, nous leur rappelons les réglementations en cours et les invitons à les suivre.

Particuliers :

Les déchets fermentescibles doivent être déposés dans le bac vert. Lorsqu'il s'agit de branchages, ils doivent être portés à la déchèterie de Montarnaud ou d'Aniane. Ils ne doivent pas être brûlés sur place depuis la circulaire préfectorale du 19 novembre 2011 (ci-dessous).

Professionnels :

Une convention a été signée entre le Syndicat Centre Hérault et la CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment). Pour tous renseignements sur cette convention, vous pouvez vous rapprocher de la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) au numéro suivant : 04 99 51 52 00.

Signalisation

Un projet de signalisation sur Cantagrils avait été abordé par la municipalité lors des travaux d'adduction d'eau.

Une réunion de tous les acteurs du Domaine de Cantagrils s'est tenue en mairie le 28 novembre sur ce thème.

Nous y avons abordé la signalisation de Cantagrils, tant sur le Domaine que sur le village. Les services de l'Agence Départementale de l'Équipement doivent être contactés.

Arrêté Préfectoral

Circulaire du 19 septembre 2011

Le brûlage des végétaux coupés est interdit toute l'année

Pour le particulier, le brûlage est interdit toute l'année en zone urbaine et en zone péri urbaine et rurale lorsqu'il existe pour la commune ou le groupement de communes des déchèteries.

La préfecture demande aux mairies de ne plus délivrer d'autorisations d'incinération.

ENQUÊTE

une enquête sur les déplacements dans l'hérault est menée sur notre territoire

Une enquête globale des déplacements dans l'Hérault est menée par le Conseil général à l'échelle du Département. L'objectif est de dresser une « photographie » la plus complète possible des déplacements actuels sur le territoire départemental afin d'améliorer l'offre de transport actuel et déterminer les nouveaux équipements et infrastructures nécessaires pour demain.

L'enquête a démarré mi-octobre par :

- des entretiens à domicile sur notre territoire.
- des entretiens téléphoniques sur l'Ouest du département.

Cette démarche participe également à une réflexion plus globale menée par le Département sur l'aménagement durable de son territoire.

En tant qu'habitant de la vallée de l'Hérault, vous risquez donc d'être contacté pour participer à cette enquête.

DIVAGATION DES CHIENS



Force est de constater que l'on est confronté à un véritable problème de chiens errants dans le village. Le phénomène atteint une telle ampleur, qu'il est bon de rappeler aux heureux propriétaires qu'ils sont tenus de garder leurs animaux chez eux.

VALORISATION DES DÉCHETS VERTS

En charge du traitement des déchets sur les territoires du Clermontais, du Lodevois et Larzac et de la Vallée de l'Hérault, le Syndicat Centre Hérault propose à la vente du bois de paillage issu du recyclage des déchets verts.

Étalé au pieds des arbustes, des arbres et plantations, le bois de paillage maintient l'humidité, limite les mauvaises herbes et améliore la vigueur des plants en apportant dans la durée de la matière organique au sol. Il attire de nombreux micro-organismes bénéfiques, protège les plants du gel et agrément vos espaces verts.

Il suffit de répandre le bois de paillage en surface du sol, sur une épaisseur de 8 cm maximum autour des arbres, des arbustes et des fleurs. Au delà, des adventices comme le chiendent ont tendance à se développer. Avant de pailler, pensez à intégrer le système d'arrosage nécessaire. Pour une surface de 10m², il faut prévoir environ 80kg (soit 8kg par m²). Il vous en coûtera 4 euros.

La plateforme de compostage d'Aspiran est ouverte tous les après-midi du lundi au vendredi de 14h à 16h45. Le bois de paillage est vendu en vrac au prix de 50 euros/tonne.

LES POINTS TRI

Les Points Tri ne sont pas des mini décharges temporaires.

Ils sont destinés à recevoir dans les conteneurs prévus à cet effet, les verres, papiers et emballages ménagers recyclables.

Les propriétaires sont tenus d'informer leurs locataires vacanciers ou résidents, des modalités du tri sélectif en vigueur sur la commune ainsi que des outils mis à leur disposition :

- bacs gris et vert,
- point tri,
- déchetteries.

Demandez en mairie le «Guide du tri» qui vous sera envoyé gratuitement.

TRI DES DÉCHETS MÉNAGERS



La Communauté de Communes Vallée de l'Hérault met à disposition des sacs compostables pour faciliter le tri des biodéchets. Ces sacs sont disponibles gratuitement en mairie, n'hésitez pas à les demander !

Ainsi, nous contribuerons ensemble à l'effort collectif pour la préservation de notre environnement.

ADIEU AU BID'UILE



La réglementation en matière de stockage des huiles usagées nous contraint à supprimer le «bid'huile» existant sur la commune (situé en contrebas de la place Albert Richard).

Les investissements à réaliser pour une mise en conformité seraient trop importants (cuve de rétention, abri des intempéries, bac d'étanchéité...). D'autre part ce service est déjà payé par le contribuable au travers de la taxe des ordures ménagères puisque un réseau de collecte à été mis en place dans les déchetteries par le Syndicat Centre Hérault.

Le Syndicat Centre Hérault procèdera gracieusement à son enlèvement et il faudra désormais porter ses huiles usagées à la déchetterie de Montarnaud ou Aniane.

RESSOURCERIE

Ressourcerie Coeur d'Hérault

La Ressourcerie « Coeur d'Hérault » a ouvert ses portes le samedi 15 juin à Clermont-l'Hérault.

Elle est née de la volonté du Syndicat Centre Hérault de réduire nos quantités de déchets et de la mobilisation de l'association montpelliéraine ERCA Initiatives-Ressourcerie 34, qui gère une structure similaire sur Montpellier depuis une quinzaine d'années.

Ressourcerie Coeur d'Hérault

16 avenue du Maréchal Foch
Clermont l'Hérault

06 71 49 91 28

Meubles
Jouets et puériculture
Livres
Vaisselle et bibelots
sports et loisirs
Vêtements et accessoires
Outillage et jardinage

Ouverture de la boutique et de l'atelier

Mercredi, jeudi, vendredi

9h 30 - 17h 30

Samedi

13h 00 - 18h 00

Objets abandonnés recherchent nouvel acquéreur

Meubles, jouets, objets de puériculture, livres, vaisselle, bibelots, vêtements, accessoires de mode, outillage, articles de sports, de loisirs et de jardinage... en bon état, réparés si besoin par l'équipe de l'atelier, seront présentés à la vente.

Ces objets, encore utilisables, auraient été jetés par leurs propriétaires. Plutôt que d'être enfouis ou recyclés en pièces détachées, la Ressourcerie les récupère grâce à une collecte mise en place dans trois déchetteries du Syndicat Centre Hérault (Aspiran, Lodève et Clermont l'Hérault). Ils ont ainsi une seconde chance !

LE NOUVEAU PERMIS DE CONDUIRE

A partir du 16 septembre 2013, le nouveau permis de conduire unifié, sécurisé, pratique et renouvelable, format «carte de crédit» sera délivré.



Est-ce que tous les permis doivent être changés le 16 septembre 2013 ?

NON. Les permis roses cartonnés restent valables jusqu'au 19 janvier 2033.

Faut-il aller chercher un nouveau permis en préfecture ?

NON. Seuls les nouveaux conducteurs ou les personnes souhaitant une nouvelle catégorie reçoivent un nouveau permis; les professionnels qui renouvellent leur permis de conduire ou les personnes ayant déclaré une perte ou un vol également.

Quand le nouveau permis de conduire remplacera-t-il les permis roses ?

Tous les permis de conduire délivrés avant le 19 janvier 2013 sont valables jusqu'au 19 janvier 2033. Ces 38 millions de titres de permis de conduire seront remplacés progressivement par des nouveaux permis au format « carte de crédit » à partir de 2015. Les titulaires de permis de conduire seront informés par leur préfecture des modalités d'échange le moment venu.

Les permis de conduire délivrés entre le 19 janvier et le 16 septembre 2013 seront remplacés en priorité, en 2014.

Est-ce que le permis à points existe toujours ?

Le principe du permis à points n'est pas remis en cause.

Le code de consultation des points peut être obtenu auprès de la préfecture. Il permet de consulter le solde de ses points sur le téléservice Télé-points : <https://tele7.interieur.gouv.fr>

Avant fin 2013, il sera envoyé avec le nouveau permis de conduire.

Un titre unifié au niveau européen

Depuis le 19 janvier 2013, les droits à conduire (catégories) et le modèle du permis de conduire sont harmonisés au sein de toute l'Union européenne. Des nouvelles catégories de permis de conduire sont créées, comme un permis AM pour conduire les deux-roues de moins de 50 cm³.

Un titre sécurisé et plus pratique

Le nouveau permis de conduire, plastifié, est de la taille d'une carte de crédit. Il contient une puce électronique et une bande MRZ qui permettront de mieux lutter contre la fraude. Il est délivré à partir du 16 septembre 2013.

Des avantages pour les usagers

Moins de déplacements en préfecture

Selon les cas, les usagers n'ont pas à se déplacer au guichet de la préfecture ou de la sous-préfecture pour retirer leur titre de conduite. Les permis sont envoyés directement au domicile des titulaires.

Avant la fin 2013, le code de consultation des points sur le téléservice Télépoints : <https://tele7.interieur.gouv.fr> sera joint à l'envoi du permis de conduire.

Moins de démarches à faire

Lorsqu'un candidat réussit son examen de permis de conduire, il n'a pas à se déplacer en préfecture. Son permis est édité automatiquement et envoyé à son domicile.

Un permis de conduire reconnu dans toute l'Europe

Comme les catégories sont identiques et que les modèles de permis sont similaires, le permis de conduire français est reconnu dans

toute l'Europe, facilitant ainsi la circulation.

Un titre renouvelable valable 15 ans

Concernant le renouvellement périodique de tous les titres, la France a choisi la période de validité maximale du titre, la plus favorable aux usagers, soit 15 ans pour les catégories A et B. Les permis de conduire des catégories dites « lourdes » (C et D) ou soumises à un avis médical doivent être renouvelés tous les 5 ans.

C'est un simple renouvellement administratif, sans visite médicale ou examen pratique (à l'exception des situations particulières prévues par le Code de la route). Il permet de mettre à jour l'adresse de l'usager et sa photographie d'identité.

Quelles sont les informations contenues dans la puce ?

Elle contient les seules et uniques informations visibles sur le titre : état civil du conducteur, photographie, date de délivrance et le numéro du titre, catégories obtenues, éventuelles restrictions au droit à conduire (port de lunettes, aménagement de véhicule...).

La puce ne contient pas d'empreintes digitales, ni le capital des points, ni l'historique des PV.

INUTILE DE VOUS DÉPLACER pour demander un nouveau permis de conduire.

Si votre permis a été délivré avant le 19 janvier 2013, il est valide jusqu'au 19 janvier 2033.



CONCERT DE CHORALES A LA SALLE VERT PARADIS



Le 19 octobre dernier la chorale **Cantagarrigue** : Direction Françoise Gomez a invité celle des **Axbridge Singers** : Direction Stella Moore pour un concert éclectique salle Vert Paradis.

Au programme : chants traditionnels, africains, classiques... dont trois interprétés à l'unisson par les deux chorales.

Une très belle prestation de deux chorales qui, se complétant remarquablement, ont conquis un large public et particulièrement deux très jeunes mélomanes, émerveillés et attentifs tout au long du concert.

The Axbridge Singers : chorale née en 2005 près de Bristol, composée de 50 chanteurs, interprète des chansons variées allant des madrigaux aux morceaux de « Queen ».

Cantagarrigue : 20 ans d'existence, répétitions dans les villages des choristes (Argelliers, La Boissière, Montarnaud). A un répertoire varié permettant aux amateurs de découvrir les différents aspects de la polyphonie dans une ambiance studieuse et amicale.

NOTRE FILLEULE MALGACHE

Voilà quelques années que la municipalité parraine la petite Finoana.

C'est grâce à l'association «**Vivre à Madagascar**» que ce parrainage a pu se réaliser et qu'avec les 20 euros/mois d'aide, nous participons au financement de sa scolarisation ainsi qu'à celui de ses soins médicaux.

Elle nous fait parvenir régulièrement par courrier de ses nouvelles et n'y manque jamais d'y joindre quelques photos de son école et de sa classe.



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie de commémoration de l'Armistice de la guerre de 14-18 a été célébrée devant le monument aux Morts du cimetière d'Argelliers. Accompagné des conseillers municipaux et en présence des Anciens du village, Monsieur le Maire a déposé une gerbe de fleurs au pied du Monument aux morts.

Le message du ministre a mis l'accent sur le centenaire que l'on célébrera l'année prochaine soulignant le passage de La Grande Guerre de la mémoire à l'Histoire.

A l'issue du discours, un long moment de recueillement à la mémoire des disparus a réuni l'ensemble des personnes présentes.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2013

Résumé du Compte rendu du conseil municipal du jeudi 24 octobre 2013
Le compte-rendu peut être consulté sur le site : argelliers.fr

Convention pour une opération d'électricité – Centre Ancien

Monsieur Bernard Trémoulet fait lecture du chiffrage prévisionnel de l'opération d'électricité prévue par Hérault Energies dans le cadre de la rénovation du Centre Ancien. Sur ce dossier, la dépense prévisionnelle de la commune est de : 30 197,46 € Les travaux sont prévus pour le 1er trimestre 2014.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le projet.

Modification du périmètre ABF.

Suite à notre demande, le service des Bâtiments de France a étudié l'opportunité de modifier le périmètre de protection de 500 mètres existant autour du monument historique de la commune d'Argelliers, à savoir l'Eglise Saint Etienne. A la suite de cette étude, une proposition d'un nouveau tracé plus cohérent est proposé et sera soumis à enquête publique, dans le cadre de la révision de notre document d'urbanisme (PLU). Suite à cette enquête, une nouvelle délibération interviendra pour approuver définitivement ce périmètre, qui sera annexé au futur PLU, et deviendra donc opposable aux tiers. Les règles de servitude publique restent inchangées, seul le périmètre est modifié.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents la modification du périmètre ABF.

Convention pour l'instruction technique des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols – avenant

La 1ère délibération décidant d'adhérer au service ADS de la Communauté de Commune date du 18 août 2011.

Lecture est faite de l'avenant à la convention, les articles 1, 2, 3 4 et 5 étant modifiés. L'avenant à la convention sera annexé à la présente délibération.

Conformément à la décision du conseil communautaire, désormais le service instructeur de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault assurera l'assistance technique sur l'ensemble de la procédure d'instruction des dossiers d'accessibilité des établissements recevant du public, au tarif indiqué dans le présent avenant.

Le tarif est de 240 euros par permis concerné. Auparavant c'est la DDTM qui instruisait le volet accessibilité, aujourd'hui l'Etat a décidé de transférer la compétence aux intercommunalités. La compétence a donc été transmise à la CCVH, qui rajoute au tarif de base pour l'instruction d'un permis cette nouvelle prestation.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents l'avenant pour l'instruction technique des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols (volet accessibilité des établissements recevant du public).

Renouvellement des comptes à termes

Monsieur Pierre Amalou propose aux conseillers de renouveler ce placement pour une durée de 1 an, pour un montant total de 1 000 000 €, et au taux en vigueur lors de la souscription.

Ce montant sera fractionné en quatre parties, afin de pouvoir retirer à tout moment une part, puisque le retrait partiel d'une somme n'est pas autorisé, seule la clôture du montant total étant permise. La souscription pour 12 mois permet d'avoir un taux de 0.13 (taux en vigueur au 9 octobre).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le renouvellement des comptes à termes pour un montant d'un million d'euros.

Coupe de bois, parcelle 41

Mise en vente d'une coupe de bois de chauffage
La parcelle proposée porte le numéro

41 de l'aménagement forestier lieu dit plan des Matellettes.
La surface de la parcelle retenue est de 12ha24 pour un volume approximatif de 70 m3 à l'hectare, soit un total de 857 m3.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents la coupe de bois sur la parcelle 41.

Inscription d'un enfant à l'école d'Argelliers.

Chaque année, l'école publique d'Argelliers accueille des enfants extérieurs à la commune, avec l'accord de Monsieur le Maire et pour un tarif annuel décidé par délibération.

Ce tarif est de 800 euros par an et par enfant depuis 2006.

Le coût d'un enfant scolarisé prend en compte la subvention municipale attribuée par enfant à l'école, le coût d'entretien des bâtiments, le coût du personnel, particulièrement les ATSEM.

Ce coût doit être réévalué chaque année, pour prendre en compte l'augmentation du coût des composantes de ce tarif.

Monsieur le Maire propose d'augmenter ce tarif à 950 euros par an et par enfant.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents l'augmentation du tarif annuel.

**A noter
sur votre agenda**

VENDREDI 6 DÉCEMBRE

Cinéma

Eyjafjallajökull (le volcan)

Salle Vert Paradis



DIMANCHE 15 DÉCEMBRE

Marché de Noël

Salle Vert Paradis

ouvert de 9h 00 à 18h 00

*Organisé par les écoles
avec le soutien de la municipalité*

MARDI 17 DÉCEMBRE

**BUS REPER'AGE
à partir de 10h 00**

SALLE ST ETIENNE

La maladie d'Alzheimer

MERCREDI 18 DÉCEMBRE

**Noël des enfants
de la commune
à partir de 14h 30**

*Réservé à tous les enfants de la
commune d'Argelliers en âge d'être
scolarisés en maternelle et primaire*

*Organisé par La Mairie d'Argelliers
Salle Vert Paradis*

LECTURE PUBLIQUE

LE RÉSEAU INTERCOMMUNAL DES BIBLIOTHÈQUES

Des bibliothèques en réseau

Aujourd'hui, les 21 bibliothèques du territoire de la vallée de l'Hérault travaillent en réseau, et non plus de façon isolée. Acquisitions de nouveaux ouvrages, mise en place d'animations... le service de coordination du Réseau est à leur côté au quotidien. Elles conservent toutefois ce qui fait leur identité propre, les locaux et les personnels restant notamment de la responsabilité des communes.

Des collections mutualisées

C'est le principal avantage du Réseau : l'ensemble des collections de chacune des bibliothèques est aujourd'hui répertorié dans un catalogue collectif. Ainsi, depuis sa bibliothèque ou encore depuis son ordinateur personnel, le lecteur peut emprunter un document qui se trouve dans une autre bibliothèque. Une fois sa réservation faite, la navette documentaire lui apportera le document dans sa bibliothèque d'origine.

Le catalogue collectif

Ce catalogue constitue un outil d'accès à la lecture publique et aux services du réseau. Il offre la possibilité de consulter l'ensemble des références constituant les collections des bibliothèques, de réserver directement des documents (livrés dans votre bibliothèque d'inscription), et de bénéficier d'une interface d'aide en ligne.

L'informatique en accès libre

Les bibliothèques du Réseau sont toutes équipées d'un ou plusieurs postes informatiques. Ils sont en accès libres et gratuits, permettant une navigation sécurisée sur internet, l'usage d'outils bureautiques, et bien entendu l'accès au catalogue collectif du Réseau. Le Réseau fait ainsi un pas pour faire reculer la fracture numérique.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



La bibliothèque vous accueille
le vendredi de 16h à 19h.

INFOS UTILES

Horaires d'ouverture des déchetteries

Aniane

Tous les jours - sauf Mercredi et
Dimanche
de 9h à 12h 30 et 14h à 17h 30

Montarnaud

Tous les jours - Sauf mardi et Di-
manche
de 9h à 12h 30 et 14h à 17h 30

Ouverture du secrétariat de la Mairie

Tous les matins de 9h à 12h

Lundi après-midi de 14h à 19h
Jeudi après-midi de 17h à 19h

Journal d'informations municipales de la commune d'Argelliers N° 12

Nov/Déc 2013

Responsable de la publication :

Georges Pierrugues

Commission Communication :

Philippe Bidet, Yvan Cabassut,

Simon Jansana, Serge Massol,

Anne Rouquette, Georges Pierrugues.

MAIRIE D'ARGELLIERS

Tél. 04 67 55 65 75

Fax. 04 67 55 54 17

E.mail : mairie.argelliers@wanadoo.fr

Site internet : www.argelliers.fr